

**BUREAU DU SIVOM
SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE
COMPTE RENDU
SEANCE DU 07 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 07 mars à 15h00, les membres du Bureau syndical se réunissent en séance ordinaire, au secrétariat du Sivom du Gâtinais, sous la Présidence de Christine AITA, suite à la convocation en date du 28 février 2018.

Date de convocation : 28/02/2018

Présents : Christine AITA, Claude MAULOISE, Corinne PASQUIER, Claude CANET, Christelle NOLET, Jacky DORANGE, Pierre MARREC, Pierre-Jean RENOUX Annie ROGER.

Absents excusés : 0

Membre du Bureau syndical : 10

Membres en exercice : 09

Membres présents qui ont pris part à la délibération : 09

Secrétaire de séance élue ce jour : Christelle NOLET

L'ordre du jour est le suivant :

1. COSEC
 - 1.1. Modification du plan de financement (DETR)
2. QUESTIONS DIVERSES

La Présidente propose de rajouter ces points à l'ordre du jour :

Renouvellement du contrat de gardien du Cossec

Vote : approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

1. COSEC :

1.1. Accessibilité : modification du plan de financement

Les services de la Préfecture ont demandé à ce que notre dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la mise en accessibilité du Cossec soit actualisé car les chiffrages de l'Ad'AP datent de 2016.

Mme la Présidente propose donc le nouveau plan de financement réactualisé prenant en compte la revalorisation des travaux ainsi qu'incluant l'AMO.

remplissage automatique des cases		cases à renseigner		
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR				
ANNEE		2018		
PLAN DE FINANCEMENT				
MAITRE D'OUVRAGE :	SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE			
INTITULÉ DE L'OPERATION :	MISE EN ACCESSIBILITE DU COSEC DE ST VALERIEN			
DEPENSES HT				
	* travaux	50 372,00 €	(1)	
	* maîtrise d'œuvre	1 750,00 €	(2)	
	* bureau de contrôle technique		(2)	
	* bureau coordination SPS		(2)	
	* autres		(2) et (3)	
	TOTAL DEPENSES HT :	52 122 €		
<small>(1) : à détailler éventuellement si tous les travaux ne sont pas éligibles à toutes les subventions (2) : à remplir uniquement si l'opération est concernée par ce type de dépenses (3) : préciser la nature des autres dépenses</small>				
FONDS PRIVÉS				
Recettes : sur 3 années	<input type="checkbox"/> location <input type="checkbox"/> vente	Détail du calcul (joindre budget détaillé si nécessaire)	Total recettes	
Aides privées (association, don, Fondation du Patrimoine, ...)	Montant de la dépense	%	Montant de l'aide	
<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée	52 122,00 €	0%	0,00 €	
<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée	52 122,00 €	0%	0,00 €	
TOTAL FONDS PRIVÉS			0 €	
FINANCEMENTS PUBLICS				
<small>(total dépenses HT (a) – total des fonds privés (b) = total à financer par des fonds publics</small>				
	(a)	(b)	=	
	52 122 €	0 €	52 122 €	
Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible financée par des fonds publics	Pourcentage d'intervention sur base éligible DETR	% sur base éligible cofinanceurs	Montant du financement
DETR	Sollicité	52 122,00 €	60,00%	31 273 €
CD 89	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	0,00 €	0,00%	0 €
CRBFC	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	0,00 €	0,00%	0 €
Autres : (à préciser ex : ADEME, ...)	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué		0,00%	0 €
FINANCEMENT PUBLICS		60,00%		31 273 €
Autofinancement	<input type="checkbox"/> emprunt <input checked="" type="checkbox"/> fonds propres	0,00 €	40,00%	20 849 €
TOTAL FINANCEMENTS		100,00%		52 122 €

Délibération 2018-02-01

Décision du Bureau

Le Bureau syndical, après avoir délibéré par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 14 avril 2014,

APPROUVE le plan de financement actualisé tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces afférentes à cette décision,

CHARGE la Présidente de transmettre le complément au dossier de demande de DETR.

Vote : approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

1.2. Contrat du gardien du gymnase

Madame la Présidente annonce que le contrat du gardien du Cossec, Franck RIMLINGER, arrive à terme au 31 mars prochain.

La Présidente propose au Bureau communautaire de renouveler son contrat pour un an, à compter du 1er avril 2018, à raison de 28/35èmes selon les besoins du service

Délibération 2018-02-02

Décision du Bureau

Le Bureau syndical, après avoir délibéré par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 14 avril 2014,

DECIDE DE RENOUVELER le CDD de Franck RIMLINGER à compter du 1er avril 2018, pour une durée d'1 an à raison de 28/35èmes hebdomadaires,

AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces afférentes au dossier

Vote : approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

COSEC

2018-02-01 Accessibilité : modification du plan de financement
(DETR)

2018-02-02 Contrat du gardien du gymnase